

Conseil Communal du 30.01.2024

AVIS AU PUBLIC

Introduction d'un nouveau règlement général de police

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 30 janvier 2024, le conseil communal de Schieren a introduit un nouveau règlement général de police (approbation partielle du MAI en date du 4 juin 2024 – n°réf : 300/24/CR – 849x23490).

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 16 juillet 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES
Bourgmestre



Yves WEIS
Secrétaire communal

